



**MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des
Affaires juridiques**



Numéro 388 - 21 novembre 2024

**La rédaction de la Lettre de la DAJ réalise une enquête en ligne
afin d'adapter au mieux ses contenus à vos attentes.**

Votre avis compte !

Participez dès à présent !



ÉDITO



Stéphane Gervasoni, juge à la Cour de justice de l'Union européenne

Les nouveaux visages du juge de l'Union européenne : entre tradition et évolution, selon Stéphane Gervasoni, juge à la CJUE.

[Lire la suite](#)



Institutions

Le CESE publie son rapport annuel sur l'état de la France

Publié le 23 octobre, le rapport sur l'état de la France (RAEF) du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) s'intéresse cette année aux liens entre inégalités et démocratie et appelle à renforcer le pouvoir d'agir des citoyens.

[Lire l'article](#)

La Parlement autorise la ratification de l'accord des Nations unies sur la haute mer et la biodiversité marine (dit BBNJ)

Signé le 20 septembre 2023 par 105 États, dont la France, cet accord international vise à protéger l'océan, qui couvre 70 % de la planète, les grands fonds marins et leur biodiversité dans les zones ne relevant pas d'une juridiction nationale. Accord historique, il vient compléter le cadre juridique de la protection de l'océan établi par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982, plus connue sous le nom de « Convention de Montego Bay ». Présente dans le Pacifique, l'océan Indien, l'Atlantique et en mer Méditerranée, la France possède la deuxième zone économique exclusive au monde. En raison de son vaste espace maritime, la France est fortement mobilisée pour inciter les États à ratifier ce texte, qui ne pourra entrer en vigueur qu'une fois que 60 états l'auront adopté. Aujourd'hui, ils ne sont que 14 à l'avoir fait.

[Accéder au document](#)



Juridictions

La CJUE se prononce sur le régime d'indemnisation des victimes de la criminalité

Interrogée par une juridiction italienne sur la compatibilité de sa réglementation nationale avec la directive européenne 2004/80/CE relative à l'indemnisation des victimes de la criminalité, la Cour de justice de l'Union européenne estime qu'un régime national qui exclut automatiquement certains membres de la famille de toute indemnisation du seul fait de la présence d'autres membres de la famille, qui sont dès lors seuls bénéficiaires du régime d'indemnisation, ne peut aboutir à une indemnisation juste et appropriée. Les États membres doivent prendre en compte d'autres éléments que les seuls liens familiaux et notamment l'étendue du préjudice subi par les membres de la famille évincés.

[Accéder au document](#)



Commande publique

Lorsqu'un contrat est conclu à prix ferme à la suite d'une négociation, la date de fixation du prix correspond à la date de remise de l'offre finale comportant un engagement ferme sur le prix

Un contrat conclu à prix ferme doit comporter une clause d'actualisation du prix, applicable lorsqu'un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans l'offre et la date de début d'exécution des prestations. En cas de négociation, la date de fixation du prix de l'offre correspond à la date de remise de l'offre finale ou, lorsque la négociation ne porte pas sur le prix, à la dernière offre remise par le candidat avant négociation.

[Lire l'article](#)

En cas de résiliation, le titulaire d'un contrat de concession peut solliciter l'indemnisation de la part non amortie d'une redevance de mise à disposition de biens correspondant à une dépense d'investissement

En cas de résiliation, le titulaire d'une concession peut solliciter l'indemnisation de la part non amortie d'une « redevance de mise à disposition » lorsque cette somme constitue la contrepartie de la mise à disposition de biens, remis à la collectivité délégante ou repris par celle-ci au terme de la convention. Dans cette hypothèse, il s'agit d'une dépense d'investissement pour le délégataire, prise en compte pour évaluer la durée nécessaire pour qu'il puisse couvrir ses charges.

[Lire l'article](#)

Le Conseil d'Etat précise les modalités de calcul du manque à gagner d'un candidat irrégulièrement évincé

Le Conseil d'Etat précise que le manque à gagner d'un candidat irrégulièrement évincé est évalué par la soustraction du total du chiffre d'affaires non réalisé de l'ensemble des charges variables et de la quote-part des coûts fixes affectée à l'exécution du marché.

[Lire l'article](#)

Finances publiques

Présentation du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2024

Le projet de loi de finances de fin de gestion a été présenté en Conseil des ministres le 6 novembre 2024 : il prévoit l'annulation de plus de 5 milliards d'euros de crédits afin de contenir le déficit public à 6,1 % du PIB (prévision du projet de loi de finances pour 2025).

[Lire l'article](#)

Marchés

Encadrer l'influence commerciale et lutter contre les dérives sur les réseaux sociaux

Une ordonnance du 6 novembre 2024 modifie la loi sur les influenceurs de 2023 afin de la mettre en conformité avec le droit européen et d'apporter des précisions sur les dispositions encadrant l'affichage de l'intention commerciale.

[Lire l'article](#)

Entreprises

Le « Fabriqué en France » : fiches pratiques de la DGCCRF et de la Douane

Le marquage « Fabriqué en France » doit permettre au consommateur de s'assurer de l'origine des produits, en garantissant soit qu'ils sont entièrement obtenus en France soit qu'ils ont subi leur dernière transformation substantielle sur le territoire national. L'usage de ce marquage est encadré, contrôlé et sanctionné en cas de fraude par la Douane à l'importation et par la DGCCRF au moment de la commercialisation des produits sur le marché français. Pour la tenue du salon du « Made in France » début novembre, la Douane et la DGCCRF ont diffusé des fiches pratiques qui détaillent le cadre juridique du « Fabriqué en France » et l'accompagnement réalisé par leurs services.

[Accéder au document](#)



Questions sociales

Déficit de la sécurité sociale : la Cour des comptes formule ses recommandations pour un rééquilibrage des comptes sociaux

En mai 2024, la Cour des comptes a publié son rapport annuel sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale. A l'occasion de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, la Cour des comptes publie un rapport sur la situation financière de la sécurité sociale dans lequel elle dresse le constat d'un déficit structurel, en dépit des mesures envisagées pour 2025.

[Lire l'article](#)



Numérique

Publication de l'ordonnance du 13 novembre 2024 portant extension et adaptation en outre-mer des dispositions de la loi du 21 mai 2024 visant à

sécuriser et à réguler l'espace numérique

L'ordonnance étend et adapte à l'outre-mer plusieurs dispositions déjà adoptées par la loi SREN (loi n°2024-449 du 21 mai 2024) ainsi que des dispositions issues du règlement européen du 19 octobre 2022 sur les services numériques (règlement DSA). Ces dispositions entendent responsabiliser les plateformes en ligne sur leurs mesures de modération dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les îles Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Barthélemy, mais aussi adapter le droit afin de protéger les mineurs de la pornographie, de renforcer les sanctions contre les cyberharceleurs ou personnes ayant commis des infractions grave. Enfin, ces dispositions visent également à protéger les citoyens des tentatives d'escroquerie en ligne par le déploiement d'un filtre anti-arnaque contre les SMS ou mails frauduleux.

[Accéder au document](#)



Emploi

Lancement d'une campagne nationale d'informations des travailleurs détachés et de leurs employeurs dans le secteur du BTP

Chaque année, plus de 250 000 travailleurs détachés sont employés en France, principalement dans le secteur du bâtiment et travaux publics. Afin de sensibiliser employeurs et travailleurs détachés sur l'accès au droit, le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, l'Autorité Européenne du Travail et d'autres partenaires publics se sont associés dans une campagne multilingue d'informations reposant sur la diffusion de 21 fiches d'information. Il s'agit d'informer les employeurs de leurs obligations déclaratives en matière de détachement en droit du travail et en droit de la sécurité sociale et de rappeler aux salariés et aux employeurs les règles en matière de santé et sécurité sur les chantiers de construction en France, ainsi que les droits fondamentaux des travailleurs détachés.

[Accéder au document](#)



Toutes nos rubriques



Archives des numéros précédents

LA DAJ RECRUTE

**Vous souhaitez évoluer au sein d'un pôle
d'expertise juridique reconnu ?
Vous recherchez un emploi qui a du sens,
au bénéfice de l'intérêt général ?
Rejoignez nos équipes !**

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique, mettez votre
talent au service d'une économie forte et durable.

[Consultez nos fiches de poste](#)

Partager



[S'abonner à la Lettre de la DAJ](#)

La Lettre de DAJ est éditée par la direction des Affaires juridiques des ministères économiques et financiers /
Directrice de la publication : Clémence Olsina / Rédactrice en chef : Véronique Fourquet / Rédaction : Susie
Bruno, Maurine Cimma, Shirley du Parc, Céline Frackowiak, Morgane Frétault, Adrien Galluchot / Bandeau :
Aphania / Maquette : Key Performance Group pour le SIRCOM - DAJ / Routage Hubscore. Copyright : DAJ -
Tous droits réservés / Crédits photo : ©droits réservés

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DAJ - Bureau COREL, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel lettre.daj@finances.gouv.fr.

[Se désinscrire](#)